



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 11 novembre 2015 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Roberto Emond, Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absence : Monsieur Michel Chamberland

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance à 19h10.

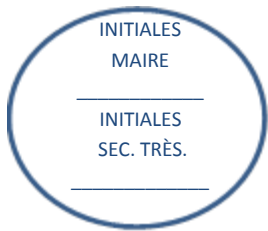
15-11-6515

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 19 octobre 2015/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances:
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 octobre 2015. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 octobre 2015 et des comptes à payer au 11 novembre 2015. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2015 et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$. (Info)
- 6.0 Registre public des déclarations faites par les membres du Conseil. (Info)
- 7.0 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
- 8.0 Mise aux normes de l'eau potable/ Construction du nouveau puits no. 2/ Soumission reçue d'un puisatier et octroi du contrat. (Rés.)
- 9.0 Travaux d'assainissement des eaux usées et autres travaux connexes/ Réception définitive des parties C et D et demandes de paiement finales à l'entrepreneur. (Rés.)
- 10.0 Organismes et comités/ Clés des salles et des bâtiments municipaux/ Demande du Cercle des Fermières de Portneuf-sur-Mer. (Rés.)
- 11.0 Demande du propriétaire du 133, rue Principale pour l'installation d'une clôture sur le lot no. 3 808 735 appartenant à la Municipalité. (Rés.)
- 12.0 Demande des propriétaires du 13, rue Principale pour l'utilisation d'un terrain municipal. (Rés.)
- 13.0 Sentier de Noël 2015/ Partenariat avec la SADC de la HCN/ Signataire autorisé. (Rés.)
- 14.0 Services professionnels avocats/ Mensualité pour 2016. (Rés.)
- 15.0 Indicateurs de gestion 2014/ Dépôt et acceptation. (Rés.)
- 16.0 Invitations reçues à la Municipalité/ Procédure à suivre. (Rés.)
- 17.0 La Boule Argentée/ Demande pour déneigement hiver 2015-2016. (Rés.)
- 18.0 Demande d'ajout d'une lumière de rue. (Rés.)
- 19.0 CSST/ Autorisation à Groupe ACCIst inc. pour accès aux dossiers. (Rés.)
- 20.0 Entretien du chemin forestier de Portneuf-sur-Mer/ Demande à la MRC et à la Municipalité de Longue-Rive. (Rés.)



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

- 21.0 Terrain de camping/ Avis de non-conformité/ Demande auprès du ministère de l'Environnement. (Rés.)
- 22.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 22.1 Comité de gestion du chemin forestier/ Demande d'aide financière. (Rés.)
 - 22.2 CHME/ Vœux des fêtes 2015. (Rés.)
 - 22.3 Réseau québécois villes et villages/ Renouvellement adhésion. (Rés.)
 - 22.4 Association forestière Côte-Nord/ Cotisation annuelle. (Rés.)
 - 22.5 Opération Nez Rouge/ Demande de commandite. Rés.)
 - 22.6 Club Quad Haute-Côte-Nord/ Demande de commandite. (Rés.)
 - 22.7 Croix-Rouge Canadienne-Québec/ Entente de contribution 2015-2016. (Rés.)
- 23.0 Correspondance.
- 24.0 Affaires nouvelles :
 - 24.1 Demande de commandite à la MRC La Haute-Côte-Nord pour 2016/ Signataire autorisé. (Rés.)
- 25.0 Période de questions.
- 26.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6516

PROCÈS-VERBAUX/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2015 et de celui de la séance extraordinaire du 19 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2015 et celui de la séance extraordinaire du 19 octobre 2015 soient acceptés tels que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2015

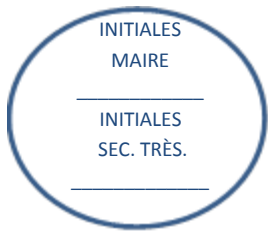
Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2015.

15-11-6517

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2015 ET DES COMPTES À PAYER AU 11 NOVEMBRE 2015/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 11 novembre 2015 qui totalise un montant de 27 214.31\$;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 octobre 2015 qui totalise un montant de 69 612.44\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Octobre 2015 :

- 16 – Inauguration caserne incendie à Les Bergeronnes
- 19 – Réunion prévisions budgétaires à la MRC
- 19 – Séance extraordinaire de la Municipalité
- 20 – Séance ordinaire de la MRC
- 23 – Rencontre le Comité d'embellissement pour le Concours illumination
- 28 – Réunion entente inter-municipale en incendie
- 29 – Rencontre Association forestière CN à la MRC et préparation budget

Novembre 2015 :

- 6 – Rencontre Premier ministre Couillard à Baie-Comeau
- 11 – Séance ordinaire de la Municipalité

INFO

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2015 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, fait la lecture et dépose son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité conformément aux dispositions du Code municipal. De plus, il dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$.

INFO

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice-générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Ce registre ne contient aucune déclaration.

INFO

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le **15 février de chaque année**, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires au ministère des Affaires municipales.

Les conseillers ayant déposé leur déclaration lors de la présente séance sont :

- Madame Nady Sirois
- Monsieur Louis Emond
- Monsieur Yvan Maltais
- Monsieur Roberto Emond



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-11-6518

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ CONSTRUCTION DU NOUVEAU
PUITS NO. 2/ SOUMISSION REÇUE D'UN PUISATIER ET OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé par lettre datée du 25 août 2014 que la Municipalité recevra un montant de 596 871\$ répartis sur cinq ans dans le cadre du programme sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 15-10-6494 et 15-10-6513 autorisant les procédures de construction du nouveau puits no. 2 et accordant un mandat à AquaTer-Eau inc. pour divers services professionnels en hydrogéologie ;

CONSIDÉRANT QU'AquaTer-Eau inc. a transmis une invitation à trois puisatiers afin de soumissionner sur les travaux de forage et de construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine P2 ;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 29 octobre 2015 à 10h, une seule soumission avait été reçue soit celle de Samson et Frères ;

CONSIDÉRANT QU'AquaTer-Eau inc. a transmis ses recommandations au conseil municipal le 29 octobre 2015 et qu'il recommande d'octroyer le contrat à la compagnie Samson et Frères inc. qui présente une soumission conforme au montant de 67 029.44\$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de suivre cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le contrat pour le forage et la construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine P2 soit octroyé à Samson et Frères inc. selon les modalités de leur soumission et pour un montant de 67 029.44\$ taxes en sus.

QUE le coût pour l'exécution des travaux décrétés par cette résolution soit assumé à même la taxe sur l'essence à recevoir du montant total de 596 871 \$ répartis sur cinq ans et dont une partie a déjà été utilisée pour la construction du nouveau puits no.4.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

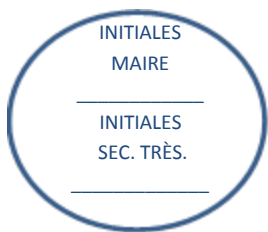
15-11-6519

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET AUTRES TRAVAUX
MUNICIPAUX CONNEXES/ RÉCEPTION DÉFINITIVE DES PARTIES C ET D ET
DEMANDES DE PAIEMENT FINAL 20A, 17C ET 6D**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 13-05-5763 acceptant provisoirement des travaux effectués par les Entreprises R & G St-Laurent Inc. pour l'assainissement des eaux usées, de la réfection de la rue Principale et autres travaux municipaux connexes ;

CONSIDÉRANT QU'après de vaines tentatives d'obtenir la signature de monsieur Yann St-Laurent des Entreprises R & G St-Laurent inc, monsieur Daniel Lajoie du Groupe-Conseil TDA a transmis à la Municipalité le 4 novembre 2015 une lettre datée du 21 septembre 2015 recommandant à la Municipalité de procéder à la réception définitive des ouvrages aux parties C et D et de payer un montant de 169 931.93\$ (partie A), 87 782.15\$ (partie C) et 26 487.74\$ (partie D) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement progressif no. 20A – Finale, indique une retenue de 150 000\$ pour divers litiges encore non réglés ;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE l'avis légal de M^e Gaston Saucier a été demandé sur le fait que la Municipalité accepte de façon définitive lesdits travaux aux parties C et D et émette les paiements relatifs plus celui de la partie A, tout en conservant une retenue de 150 000\$ sans que l'entrepreneur ait lui-même signé le certificat de réception définitive et les demandes de paiement 20A, 17C et 6D ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis stipule que la Municipalité peut procéder de la sorte mais que l'entrepreneur n'est pas obligé d'accepter le paiement comme paiement partiel et qu'il faut que la Municipalité s'assure que tous les fournisseurs et sous-entrepreneurs qui ont fait une déclaration de leurs contrats à la Municipalité ont été payés et que les quittances ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé à monsieur Daniel Lajoie le 10 novembre 2015 si toutes les quittances ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Lajoie stipule que les seuls litiges faisant qu'un entrepreneur aurait pu ne pas donner de quittance visaient la partie B des travaux et que ces travaux ont déjà été acceptés de façon finale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'acceptation définitive des travaux effectués par Les entreprises R & G St-Laurent Inc. pour la partie C et D des travaux soit prononcée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le Certificat de réception définitive des ouvrages ainsi que les demandes de paiement final 20A, 17C et 6D préparés en date du 21 septembre 2015 par monsieur Daniel Lajoie.

QUE les paiements soient effectués à partir du compte 45666.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6520

**ORGANISMES ET COMITÉS/ CLÉS DES SALLES ET DES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX/ DEMANDE DU CERCLE DES FERMIERES DE PORTNEUF-SUR-
MER**

CONSIDÉRANT QUE la présidente du Cercle des Fermières de Portneuf-sur-Mer a transmis une lettre datée du 25 octobre 2015 demandant à la Municipalité de lui fournir une deuxième clé de la porte extérieure de l'édifice municipal afin d'accommoder les autres membres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà adopté la résolution no. 09-05-4649 indiquant qu'une seule clé est remise par organisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de ne pas déroger à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande du Cercle des Fermières soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-11-6521

**DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DU 133, RUE PRINCIPALE POUR
L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE SUR LE LOT NO. 3 808 735 APPARTENANT
À LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 133, rue Principale a demandé au conseil municipal, par une lettre datée de « Nov. 2015 » la possibilité qu'il puisse ériger une clôture au centre du lot municipal no. 3 808 735;

CONSIDÉRANT QUE les frais de pose et d'entretien seront assumés par monsieur Bruno Fortin et qu'il sera possible d'enlever ladite clôture advenant le cas où la Municipalité aurait besoin de procéder à des travaux sur ce terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE monsieur Bruno Fortin, propriétaire du 133, rue Principale soit autorisé à ériger une clôture, telle que décrite par les photos transmises au conseil municipal, sur le lot no. 3 808 735, propriété de la Municipalité ;

QUE cette construction soit entièrement aux frais de monsieur Bruno Fortin et qu'il soit entendu qu'aucune réclamation ou poursuite ne pourra être intentée contre la Municipalité advenant un bris à cette clôture.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6522

**DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU 13, RUE PRINCIPALE POUR
L'UTILISATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 13, rue Principale a demandé à la Municipalité par une lettre datée du 28 octobre 2015 la possibilité de stationner un véhicule et de déneiger un terrain appartenant à la Municipalité sur lequel des aménagements ont été réalisés par le Comité d'embellissement en 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de ne pas permettre cette utilisation sur ce terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande de madame Monique Emond et monsieur Richard Tremblay soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

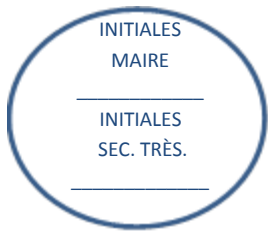
15-11-6523

**SENTIER DE NOËL 2015/ PARTENARIAT AVEC LA SADC DE LA HCN/
SIGNATAIRE AUTORISÉ**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE madame Nancy Roussel, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente de partenariat avec la SADC de la Haute-Côte-Nord relative au Sentier de Noël 2015.

ADOPTÉ.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-11-6524

Gontran TREMBLAY, maire

SERVICES PROFESSIONNELS AVOCATS/ MENSUALITÉ POUR 2016

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels du 28 octobre 2015 déposée par les Avocats Gaudreault Saucier Simard;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire renouveler cette entente au prix demandé soit 200\$ par mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de services professionnels du 28 octobre 2015 au montant de 200\$ par mois taxes en sus soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INDICATEURS DE GESTION 2014/ DÉPÔT ET ACCEPTATION

Remis à une séance ultérieure.

15-11-6525

INVITATIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ/ PROCÉDURE À SUIVRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régulièrement sollicitée par différents organismes de partout sur le territoire pour participer à des activités de toutes sortes;

CONSIDÉRANT QUE le maire a demandé un avis légal sur cette question;

CONSIDÉRANT QUE les Avocats Gaudreault Saucier Simard ont transmis un avis légal daté du 13 mai 2015 (réf :GS-5641-12789);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de suivre les recommandations de cet avis légal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE toutes invitations transmises à la Municipalité nécessitant l'achat de billets pour des activités telles que du golf, des soupers et autres activités semblables dont les profits ne bénéficient pas à la population de la municipalité de Portneuf-sur-Mer soient refusées en vertu de l'avis légal (réf : GS-5641-12789) daté du 13 mai 2015.

ADOPTÉ

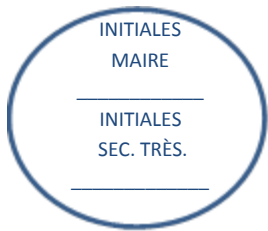
Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6526

LA BOULE ARGENTÉE/ DEMANDE POUR DÉNEIGEMENT 2015-2016

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Boule Argentée demande elle-même des soumissions à deux entrepreneurs en déneigement pour le stationnement avant de l'édifice situé au 375, rue Principale, propriété de monsieur Francis Simard qui a autorisé, par lettre, la Municipalité à utiliser ledit stationnement aux fins des activités de la salle de quilles;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité rembourse cette dépense advenant le cas où elle crée un déficit à l'organisme.

ADOPTÉ

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6527

DEMANDE D'AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une lettre de monsieur Jules Fournier le 5 novembre 2015 dans laquelle il demande au conseil municipal d'autoriser l'installation d'une lumière dans la rue de la Goélette, qui est une rue privée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser cette installation afin d'assurer la sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et ADOPTÉ SUR DIVISION :

POUR : Madame Nady Sirois
 Madame Hélène Tremblay
 Monsieur Roberto Emond
 Monsieur Louis Emond

CONTRE : Monsieur Yvan Maltais

QUE la Municipalité installe, à ses frais, une lumière au LED dans la rue de la Goélette face à l'entrée du 9, rue de la Goélette.

ADOPTÉ

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6528

CSST/ AUTORISATION AU GROUPE ACCISST INC. POUR ACCÈS AUX DOSSIERS

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité n'autorise pas l'accès aux dossiers au Groupe ACCIsst inc. car elle souhaite continuer d'utiliser les services de la Mutuelle de prévention dont elle fait partie depuis plusieurs années.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6529

ENTRETIEN DU CHEMIN FORESTIER DE PORTNEUF-SUR-MER/ APPUI AU COMITÉ POUR UNE DEMANDE À LA MRC ET À LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE POUR UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'entretien du chemin forestier de Portneuf-sur-Mer a demandé à la Municipalité une aide financière de 1500\$ en 2015 pour aider le Comité à entretenir le chemin forestier;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire du comité a rencontré le conseil municipal le 9 novembre 2015, en séance préparatoire, et qu'elle a expliqué le dossier du chemin forestier aux conseillers présents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'aider le Comité, bien que cette aide ne relève pas du domaine municipal en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 1 000\$ pour aider financièrement le Comité mais que cette somme n'est pas suffisante pour les besoins 2015 du Comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité appuie le Comité d'entretien du chemin forestier dans sa démarche visant à déposer une demande d'aide financière à la MRC de La Haute-Côte-Nord et à la Municipalité de Longue-Rive qui retirent des taxes sur les immeubles dont les propriétaires utilisent ledit chemin forestier.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6530

TERRAIN DE CAMPING/ AVIS DE NON-CONFORMITÉ/ DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement d'aide au développement du site de la Marina a reçu un avis de non-conformité daté du 27 août 2015 l'informant que les installations septiques actuelles ne sont pas conformes en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, article 33;

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2015, une rencontre a eu lieu entre les représentants du Regroupement et de la Municipalité et qu'un compte-rendu de cette rencontre a été transmis au Conseil le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contacté le MAMOT afin de valider si des programmes d'aide financière sont disponibles pour la mise aux normes desdites installations septiques et qu'un compte-rendu de cette discussion a été transmis au Conseil ainsi qu'aux représentants du Regroupement le 26 octobre 2015;

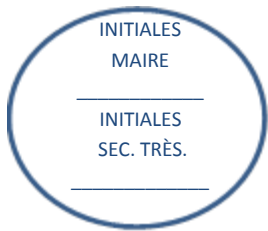
CONSIDÉRANT QU'UN avis légal a été demandé sur l'avis de non-conformité et que cet avis a été remis au Conseil le 9 novembre en séance préparatoire et transmis par courriel le 11 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet avis stipule que la Municipalité est propriétaire des installations septiques sur le Camping;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a communiqué avec le ministère de l'Environnement le 3 novembre 2015 afin d'obtenir une prolongation jusqu'au 31 mars 2016 pour transmettre au Ministère un plan de mesures correctives mais que le Ministère a accordé une prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 pour soumettre le plan;

CONSIDÉRANT QU'un compte-rendu de cette discussion a été présenté au Conseil le 9 novembre 2015 et qu'il fait partie intégrante de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité demande officiellement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'analyser la possibilité qu'elle puisse obtenir l'autorisation de poursuivre l'utilisation des fosses de rétention actuellement en opération au Camping étant donné que le Regroupement en fait une gestion efficace et efficiente.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6531

COMITÉ DE GESTION DU CHEMIN FORESTIER/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'UN montant de 1000\$ soit versé au Comité de gestion du chemin forestier pour l'entretien 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6532

CHME/ VŒUX DES FÊTES 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec la Télévision régionale HCN pour la diffusion des vœux des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité diffuse mensuellement un bulletin municipal et que les vœux des Fêtes seront diffusés dans l'édition de décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de CHME pour les vœux des Fêtes 2015 soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6533

RÉSEAU QUÉBÉCOIS VILLES ET VILLAGES/ ADHÉSION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité renouvelle l'adhésion au Réseau québécois villes et villages en santé pour la somme de 50\$

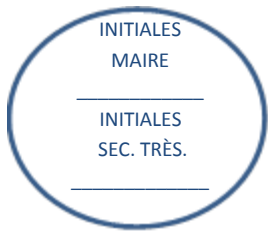
ADOPTÉ

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6534

ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD/ COTISATION ANNUELLE

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE la Municipalité ne renouvelle pas sa cotisation annuelle pour 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6535

OPÉRATION NEZ ROUGE/ DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par monsieur Roberto Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité verse un montant de 100\$ à Opération Nez Rouge pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6536

CLUB QUAD HAUTE-CÔTE-NORD/ DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de commandite du Club Quad Haute-Côte-Nord au montant de 250\$ pour les années 2015 à 2017 soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-11-6537

CROIX ROUGE CANADIENNE-QUÉBEC/ ENTENTE DE CONTRIBUTION 2015-2016

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité verse 150\$ à la Croix Rouge Canadienne-Québec pour l'entente de contribution 2015-2016 qui vise à établir les paramètres de collaboration en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un incendie ou à tout autre sinistre dans la Municipalité.

ADOPTÉ.

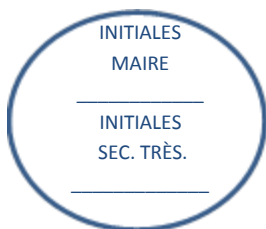
Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

A: CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

**A.1 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Monsieur Stéphane Trépanier, président
22-10-2015**

Refus de la demande d'aide financière pour la 2^e phase d'aménagement du jardin communautaire.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

A.2 MRC de la Haute-Côte-Nord Monsieur François Gosselin, dir. général et sec.-trésorier 27-10-2015

Refus de la demande d'aide financière pour le projet de « Terrain de pétanque ».

B: REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

B.1 Fondation du CSSSM de Manicouagan

Remerciements la part de la Fondation du CSSSM pour la contribution de la Municipalité à la randonnée Vélo-Santé Alcoa 2015.

B.2 École Mgr Bouchard Madame Katia Létourneau, directrice

Invitation à l'inauguration du module de jeux de l'école Mgr-Bouchard le 18 novembre 2015 à 13h15.

C: PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS

C.1 Comité de quilles de Rivière-Portneuf

États financiers au 31 juillet 2015.

D : BULLETINS D'INFORMATION ET COMMUNIQUÉS

Nil.

15-11-6538

DEMANDE DE COMMANDITES À LA MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR 2016/ DEMANDE D'INFORMATION POUR MONTANT DISPONIBLE ET SIGNATAIRE AUTORISÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a transmis sa *Politique de dons et de commandites* le 6 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les organismes à but non lucratif présents en Haute-Côte-Nord ont jusqu'au 31 janvier 2016 pour déposer leur demande de soutien financier pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'agente de développement soit autorisée à déposer une demande de commandites au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions s'est déroulée à partir de 20h25 et s'est terminée à 20h40.

Sujets :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

- Une citoyenne demande s'il serait possible de rehausser les carrés du jardin communautaire afin de faciliter l'accès aux personnes âgées.
- Une citoyenne demande au maire s'il a un horaire fixe au bureau municipal.
- Une citoyenne critique les règlements du Concours d'illumination et principalement sur le fait que toutes les maisons doivent être illuminées pour que le tirage se fasse. Elle souligne que c'est difficile pour certaines personnes âgées de se décorer. Il est convenu d'informer la population que des bénévoles sont disponibles pour aider les personnes âgées à décorer leurs maisons.
- Un citoyen informe le conseil municipal que la porte arrière de la salle de quilles n'est pas déneigée durant l'hiver ce qui n'est pas sécuritaire en cas d'incendie.
- Un citoyen demande des informations sur le Programme d'aide aux aînées.

15-11-6539

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h40, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, Maire

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
DG et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**